

MRM

Société anonyme au capital de 43 667 813 €
Siège social à Paris (75016), 5 avenue Kléber
544 502 206 RCS Paris

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} juin 2017

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a décidé le 1^{er} juin 2017 de mettre en œuvre le programme de rachat décidé par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2017 dans sa seizième résolution.

EMETTEUR :

- M.R.M.
- Société cotée sur Euronext segment C
- Code ISIN : FR0000060196

PROGRAMME DE RACHAT :

- **Titres concernés** : actions ordinaires MRM
- **Pourcentage maximum du capital dont le rachat a été autorisé par l'Assemblée Générale** : 4 366 781 actions, soit 10 % du nombre total d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée Générale.
- **Montant maximal autorisé** : Le montant total maximal que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 13 100 344 €.
- **Nombre de titres du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement** :

Au 31 mai 2017, l'émetteur détenait 12 672 actions MRM, affectées aux objectifs suivants :

Objectifs	Actions
Intervention sur le marché à des fins de régularisation du cours des actions de la Société ou d'assurer la liquidité de l'action de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	9 112
Conservation des actions achetées et remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	3 560

Couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions	-
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur	-
Annulation éventuelle des actions	-

• **Prix d'achat unitaire maximum** : 3 €.

• **Objectifs du programme de rachat** :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action M.R.M. par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les objectifs présentés ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui serait fonction des besoins et opportunités.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Ces achats d'actions pourront être effectués par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

• **Identité du prestataire de services d'investissement intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre concerné** : Invest Securities.

• **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juin 2017, soit jusqu'au 30 novembre 2018.

Le présent descriptif a été transmis à l'AMF. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de la Société, et est disponible sur les sites Internet de l'AMF www.amf-france.org et de M.R.M. www.mrmrinvest.com. Une copie sera adressée à toute personne en faisant la demande.

Contact :

Marine PATTIN, Tel: 01.58.44.70.00 – mpattin@mrmrinvest.com